

Actualités

- La FNME-CGT soutien le peuple Ukrainien
- Mobilisations en cours
- 8 mars
- Appel du 17 mars 2022
- GRDF bafoue le dialogue social



+info :

• Notre déclaration

Ordre du jour

- ① Covid-19
- ② Plan Emploi et démarche performance au Sièges : impacts en termes de GPEC

Minute de silence

Une minute de silence a été respectée en début de séance à la mémoire de **Lionel DI CARLO** décédé à l'âge de 38 ans.

Marié et père de quatre enfants, Lionel était Référent Technique à Nancy.

La délégation CGT s'associe à la douleur de sa famille, de ses proches et de ses collègues.

1

Covid-19 (pour information)

Nous avons posé un nombre conséquent de questions pour lesquelles la Direction a renvoyé régulièrement la balle aux régions.

Vous apprécierez de savoir qu'il **n'existe plus d'harmonisation nationale pour la plupart des mesures à suivre**. Les managers apprécieront aussi de devoir se débrouiller seuls.

Depuis presque deux ans, nous subissons les différentes mesures que nous imposent les protocoles sanitaires. **La délégation CGT a interpellé la Direction ainsi que les médecins du travail sur la dégradation de la santé de certains agents (problèmes de vue, TMS, RPS, stress, addictions...).**

Nous avons également demandé le nombre d'agents qui auraient subi un **solde négatif de congés après avoir dû faire face à la fermeture de classe d'un de leurs enfants**.

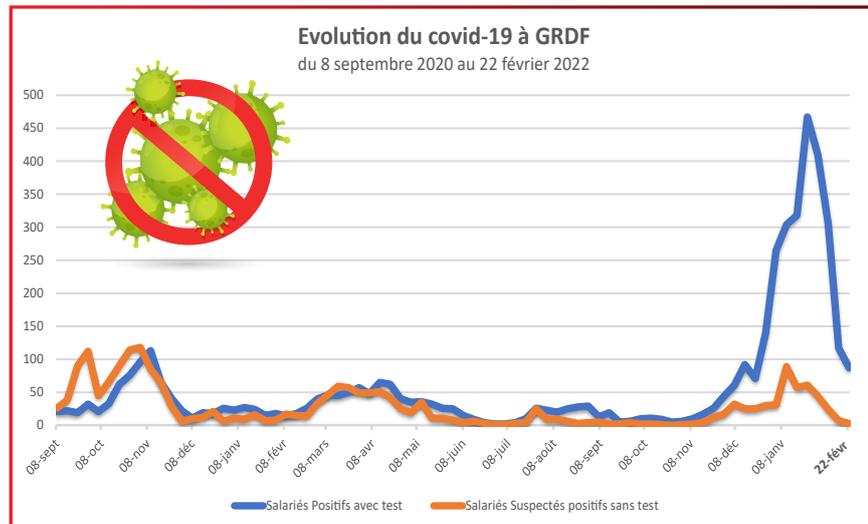
Selon la Direction, il n'y en a pas. N'hésitez pas à interpellier vos élus CGT si vous êtes concernés.

Concernant **le nettoyage des véhicules**, la Direction considère que les agents ont toujours le temps nécessaire dans leurs tournées pour le réaliser.

Concernant ce qui reste commun à tous :

- **Le port du masque reste obligatoire au sein de GRDF.**
- **Le TAD redevient réservé aux agents qui ont signé une convention.** En revanche, les salariés qui vont revenir sur leur lieu de travail apprécieront de manger à leur bureau puisque les espaces de restauration restent limités.
- **Lors d'une période d'isolement, les agents qui disposent d'une attestation délivrée par Ameli et dont les activités ne sont pas télétravaillables sont indemnisés grâce au code CIT.**

Enfin, nous regrettons que la Direction proclame haut et fort que le nombre d'intérimaires et l'appel à la sous-traitance resteront importants.



2 Plan Emploi et démarche performance au Siège (pour avis)

Depuis le mois de juillet 2021, la Direction de GRDF a décidé de s'entêter dans une posture de pourrissement de ce dossier. Nous vous avons déjà alertés à plusieurs reprises sur ce comportement incompréhensible de la Direction :

- Juil. 2021 : Présentation en CSE-C avec un dossier incomplet ;
- Sept. 2021 : Les Organisations Syndicales saisissent le tribunal ;
- Déc. 2021 : Le tribunal donne raison aux OS ;
- Janv. 2022 : Nouveau passage en CSE-C avec un dossier incomplet.

Les quatre organisations syndicales représentatives et même une présidente de tribunal ont sommé la Direction de présenter le sujet en information/consultation en IRP et de fournir plus d'éléments aux élus.

Malgré cela, elle n'a pas changé une ligne à son dossier et n'a fourni aucune information complémentaire. Elle considère aujourd'hui être arrivée au terme d'une consultation du CSE-C qui aura été unilatérale de bout en bout.

Elle se permet d'outrepasser deux résolutions votées à l'unanimité des représentants du personnel et estime avoir recueilli un avis négatif alors même que les élus n'ont rendu aucun avis...

Ce énième déni du dialogue social est le signe que la Direction de GRDF a fait le choix de mépriser les représentants du personnel pourtant légitimement élus par les salariés.

C'est la raison pour laquelle ce litige devra une nouvelle fois être tranché par la justice.

Rendez-vous est pris au tribunal le 19 avril.

Nous vous tiendrons bien entendu informés du rendu du jugement.

Les détails de la résolution votée par l'unanimité des élus se trouvent dans la résolution jointe.



+info :

- Lire la résolution

**Élections des représentant·e·s des salarié·e·s
Conseil d'administration d'Engie**

Du 7 au 10 mars 2022

Ils disent :

**concentrez-vous
sur les objectifs.**

La réalité :
**prenez votre vie
au boulot.**

réagissez, votez

**VOTE ÉLECTRONIQUE
EXCLUSIVEMENT,
DU LUNDI 7 MARS À 7H
AU JEUDI 10 MARS À 17H**

Pour plus d'info et accéder
au vote électronique
www.cgt-ca-engie.fr



Collège cadres et ingénieure·s



Anissa
AL ZOUBIEH,
Engie Renouvelables



Pascal
BOIN,
Inéo

Collège exécution maîtrise



Magali
VIOT
Elengy



Ludovic
BEAUPÈRE
Engie SA



Mounia
BOUSTTA
Engie Énergie Services



Sébastien
RAYA
GRDF

Prochain CSE Central : jeudi 24 mars 2022

